



COMMENT RECHERCHER UN LOGEMENT SOCIAL ?

BAILLEURS ET RÉSERVATAIRES DE LOGEMENTS SOCIAUX À NANTEUIL-LÈS-MEAUX

Après l'enregistrement de votre « Demande de logement Social » et l'obtention du « Numéro Unique », il vous est conseillé de solliciter par courrier les organismes ci-après en indiquant motifs, urgences et besoins de votre recherche de logement social.

Inutile de joindre vos justificatifs, tous les partenaires du logement social utilisent une même base de données sur l'Île de France.

Les logements sociaux sont répartis entre la mairie et les réservataires suivants :

- La Préfecture ;
- Action Logement ;
- Les bailleurs sociaux ;
- Le Conseil départemental ;
- Le Conseil régional ;
- Et quelques associations....

BAILLEURS SOCIAUX	RÉSERVATAIRES
Trois Moulins Habitat 60, rue des Meuniers CS90220 - RUBELLES 77018 MELUN	Préfecture de Seine-et-Marne 12, rue des Saints-Pères 77000 MELUN
Espace Habitat Construction 15, rue Chanoinesse 75004 PARIS	Département Seine-et-Marne Hôtel du Département Service Logement - CS50377 77010 MELUN
Foyer de Seine-et-Marne 12, rue Jean-Monnet 77600 BUSSY-SAINT-GEORGES	Région Île-de-France Pôle Logements 2, rue Simone-Veil 93400 SAINT-OUEN
EFIDIS 22, rue Jules-Ferry 77127 LIEUSAIN	Action Logement : Réservé aux salariés du privé Contactez votre employeur

Depuis le 1^{er} avril 2021, votre demande doit **obligatoirement** contenir **votre numéro de sécurité sociale (NIR) ainsi que celui de votre co-demandeur ou conjoint ; Et depuis le 1^{er} janvier 2020, une copie de la pièce d'identité du demandeur est obligatoire, et le cas échéant celle du codemandeur et de tous les adultes qui seront logés.**

INFORMATIONS PRATIQUES POUR PRÉPARER VOTRE DEMANDE

- Le numéro de sécurité sociale est composé de 15 chiffres (13 + 2) (ou 2A ou 2B pour la Corse) et figure par exemple sur la carte Vitale.
Sans numéro de sécurité sociale, votre demande ne pourra être traitée et vous sera retournée.
- Si votre **nom de naissance** et votre **nom d'usage** sont identiques, merci de **renseigner votre nom dans le champ « nom de naissance »** et non dans le champ **« nom d'usage »**.
- La **copie** de votre **carte d'identité ou titre de séjour**, doit être **parfaitement lisible**, vous devez être identifiables.
Le **recto** et le **verso** de la copie de votre titre de séjour ou carte d'identité sont à mettre **de préférence** sur la **même page** (et non sur une feuille A4 découpée).
- Il est préférable de ne pas mettre plusieurs documents sur une même page (exemple : 2 cartes d'identité) pour faciliter la lecture des documents. De plus, **l'impression de deux documents différents sur une même page entraîneront systématiquement un rejet** (exemple : 1 carte d'identité + 1 titre de séjour).
- Dès qu'un **changement** survient dans votre situation (situation familiale ou professionnelle, ressources...) **vous devez : soit mettre à jour votre demande** sur www.demande-logement-social.gouv.fr, soit compléter un nouveau formulaire et le déposer à l'organisme de votre choix (celui auprès duquel vous vous êtes inscrit ou un autre).
- Votre « demande de logement social » au format papier est à déposer à l'accueil de la mairie ou dans la boîte aux lettres extérieure ; **un rendez-vous avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) n'est pas nécessaire à ce stade.**
- Vous pouvez faire votre « demande de logement social » en ligne, quand vous le souhaitez, 7/7 - 24/24 : www.demande-de-logement-social.gouv.fr.

Pour toute question :
Service CCAS
Tél. 01 60 23 06 10
Email : ccas@nanteuil-les-meaux.fr